



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 51

Séance du 19 janvier 2026

Le dix-neuf janvier Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 janvier 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEU

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAIZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, GUIARD Philippe, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
ROSSIGNOL Didier, suppléant
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
GUILLET Vincent, titulaire
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
/
GUINEHEUX Dominique, titulaire
/

Étaient excusés : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), CHAZÉ Monique (Craon), RAGARU Edit (Craon), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), PENE Loïc (St-Aignan-Sur-Roë), BOURBON Aristide (St-Martin-du-Limet), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MADIOT Isabelle (Suppléante - St Saturnin du Limet), BEUCHER Clément (St-Poix), JULIOT Thierry (la Rouaudière).

Étaient absents : HAMARD Benoit (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), BEDOUET Gérard (St-saturnin-du-Limet)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET
Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Edit RAGARU a donné pouvoir à Aurélie MAHIER
Monique CHAZÉ a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Secrétaire de Séance : Élu M. Maxime CHAUVIN, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-01/10 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Séance du : 19 janvier 2026

OBJET 2026-01/10 : EAU ET ASSAINISSEMENT

CONVENTION AVEC LAVAL AGGLOMERATION POUR LA FOURNITURE D'EAU EN GROS – ANNEXE

M. Richard CHAMARET, Vice-Président en charge de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, expose au conseil communautaire que la convention liant Laval Agglomération à la Communauté de Communes du Pays de Craon concernant la vente d'eau en gros est arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

Laval Agglomération fournit de l'eau potable en gros à la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'alimentation des communes d'Astillé et de Courbeville. La Communauté de Communes du Pays de Craon sécurise Laval Agglomération via l'interconnexion Astillé/Courbeville/Montjean.

C'est pourquoi, il convient de signer une nouvelle convention fixant les conditions administratives, techniques et tarifaires de fournitures d'eau entre Laval Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Craon. Cette convention entrera en vigueur à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans.

Annexe - Projet de convention de vente d'eau en gros Laval Agglomération-Communauté de Communes du Pays de Craon.

**Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 06 janvier 2026,
Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2026,**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 46

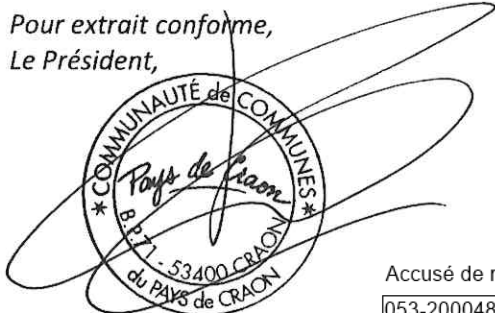
Votants : 51 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (51 votants)

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer la convention pour la fourniture d'eau en gros entre Laval Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Craon, et tout autre avenant éventuel à venir, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22 janvier 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*



Signature of Christophe LANGOUËT over the official stamp of the Communauté de Communes du Pays de Craon.

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Signature of Maxime CHAUVIN over the official stamp of the Communauté de Communes du Pays de Craon.

Maxime CHAUVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260119-DELIB20260110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026

Affichage : 28/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

